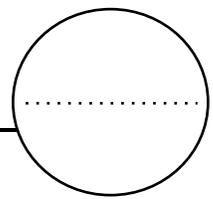




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 24 octobre 2023

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 24 octobre 2023 à compter de 19h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

### Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Roy Catto, conseiller n° 2  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-  
Trésorier  
Pascale Giroux, Directrice générale et Greffière-  
Trésorière adjointe et Coordinatrice des travaux  
publics

### Sont absents :

Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-10-212

### 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2023-10-213

### 4A-RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 283 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Hemmingford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 283 000 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
317	558 362 \$
317	2 724 638 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

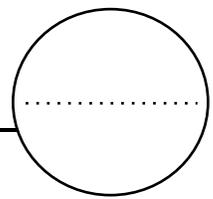
Attendu que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 317, la Municipalité du village de Hemmingford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Roy Catto et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2023;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 24 octobre 2023

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE  
373, RUE ST-JACQUES  
NAPIERVILLE, QC  
J0J 1L0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité du village de Hemmingford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 317 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2023-10-214

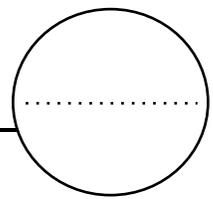
## **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 283 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 NOVEMBRE 2023**

Date d'ouverture :	24 octobre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 novembre 2023
Montant :	3 283 000 \$		

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts numéros 317, la Municipalité du village de Hemmingford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité du village de Hemmingford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 24 octobre 2023

vente d'une émission d'obligations, datée du 3 novembre 2023, au montant de 3 283 000 \$;

Attendu qu' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

38 000 \$	5,45000 %	2024
39 000 \$	5,35000 %	2025
41 000 \$	5,20000 %	2026
44 000 \$	5,20000 %	2027
3 121 000 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,21400 Coût réel : 5,62584 %

## FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 000 \$	5,45000 %	2024
39 000 \$	5,35000 %	2025
41 000 \$	5,25000 %	2026
44 000 \$	5,20000 %	2027
3 121 000 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,11300 Coût réel : 5,65053 %

## VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

38 000 \$	5,30000 %	2024
39 000 \$	5,25000 %	2025
41 000 \$	5,25000 %	2026
44 000 \$	5,25000 %	2027
3 121 000 \$	5,30000 %	2028

Prix : 98,00025 Coût réel : 5,77576 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Normand Lussier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

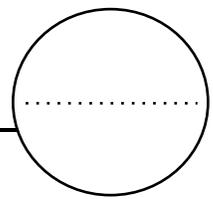
QUE l'émission d'obligations au montant de 3 283 000 \$ de la Municipalité du village de Hemmingford soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier ou trésorier à signer le document requis par le système

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du 24 octobre 2023

bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2023-10-215

## **5A - ADJUDICATION DE CONTRAT – INSPECTION DES BORNES INCENDIES**

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie la municipalité du Village de Hemmingford doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des 43 bornes d'incendie de son territoire;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford doit répondre aux exigences des points 6.6.4.2, 6.6.4.3 et 6.6.4.4 du Code national de prévention des incendies du Canada;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford a fait des demandes de soumissions et présente les résultats dans le tableau ci-bas :

Compagnie	Taux unitaire	Tarif 1 an (2023)	Taux unitaire	Tarif 3 ans (2023-24-25)
Hydra Spec	38\$	1634\$	38,95\$	1674.85\$/année
Simo	36,26\$	1559.18\$	34,35\$ (2023)	1477.05\$
			35,38\$ (2024)	1521.34\$
			36,44\$ (2025)	1566.92\$
Aqua Data		N'en fait plus		N'en fait plus
Nordikeau	37\$	1480\$	37\$ (2023)	1480\$
			50\$ (2024)	2150\$
			Selon IPC (2025)	? selon IPC

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford adjuge le contrat pour l'inspection des bornes d'incendies et ce pour un programme d'inspection de 3 ans aux montants indiqués ci-haut plus les frais de transport et les taxes applicables à la compagnie Simo.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023-10-216

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h05

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michael Krohn  
Directeur général et Greffier-Trésorier

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 24 octobre 2023.